

Invitation à une activité de formation continue



Titre : La plaie qui ne nous plaît pas... les plaies chroniques - SUA: quand ça déborde!

No d'activité : 79429

Date : jeudi le 14 octobre 2021

Lieu : webinaire

Coordonnées :

Objectifs

La plaie qui ne nous plaît pas... les plaies chroniques

1. Évaluer une plaie chronique:
 - a) déterminer la/les causes;
 - b) définir les types de plaies chroniques;
 - c) déterminer les objectifs de traitement.
2. Situer le patient avec une plaie chronique sur un continuum de traitement.
3. Établir un plan de traitement avec le patient et les autres intervenants de santé
4. Comparer les différents types de pansements: mécanismes d'action, contre-indications, objectifs de traitement dans le continuum de traitement, code RAMQ.

Saignement utérin anormaux (SUA): quand ça déborde!

1. Réviser les causes de saignement aux différents temps de la vie de la femme.
2. Prescrire le bilan approprié pour évaluer le saignement utérin anormal (SUA).
3. Choisir le traitement approprié en fonction du diagnostic et des caractéristiques individuelles et étiologiques du SUA.
4. Référer au gynécologue au moment approprié.

Président de séance : Dre Caroline Delisle

Horaire

2021-10-14	18:30	20:00	Conférence	La plaie qui ne plaît pas... les plaies chroniques	M. Bernard Carrier, infirmier expert clinique sénior
2021-10-14	20:00	20:15	Pause/Repas		
2021-10-14	20:15	21:45	Conférence	SUA: quand ça déborde!	Dre Christine Alexander, gynécologue

Pour vous inscrire cliquez sur le mot « Inscription » sous la description de cette activité, laquelle est parue dans le calendrier de formation du site web de l'AMORSL. Pour toute question relative à ce webinaire, veuillez communiquer à l'adresse suivante: emc-amorsl@amorsl.ca.

Nombre de places limité

L'Association des médecins omnipraticiens de Richelieu-Saint-Laurent désire vous faire part que toutes les activités de formation sont offertes prioritairement aux omnipraticiens membres de l'AMORSL. Aussi, le pourcentage d'omnipraticiens d'autres territoires, d'infirmières et autres professionnels ne doit pas dépasser 10 % le total des participants, et ce, pour toutes les activités de formation accréditées.

La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, organisme pleinement agréé en formation continue par le Collège des médecins du Québec, reconnaît 3.00 heure(s) d'activité de développement professionnel reconnue aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins du CMQ. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Bayer Canada, Groupe des soins de santé 3M

Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents) à <https://padpc.fmoq.org>

Cette activité donne droit à des allocations du fonds de formation ou du ressourcement.